



# LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 83.- / étudiants: 35.-

## Un voyage en Asie

Magnazio Cassis s'est envolé lundi vers l'Inde pour un périple qui le mènera ensuite à Séoul, Pékin et Manille.

La visite en Chine sera la pièce de résistance du voyage. Depuis 2019, le canal du « dialogue stratégique interministériel » était silencieux. Le communiqué du DFAE du 1<sup>er</sup> février accuse la pandémie. C'est sans doute un peu court.

En 2021, l'ambassadeur de Chine à Berne avait vertement réagi aux critiques de M. Cassis contre l'autoritarisme du pouvoir chinois et la situation des Ouïgours au Xinjiang: « Déterminer si le système d'un pays est approprié ou non dépend de la population de celui-ci. Nous espérons que la Suisse abandonnera ses préjugés idéologiques et respectera le choix du peuple chinois. » On peut évidemment se demander réellement qui décide quoi en Chine, mais la réponse est glaciale. *La Nation* avait dénoncé cet arrimage de notre neutralité aux valeurs universelles de la démocratie<sup>1</sup>.

Sans compter qu'au printemps 2022 Pékin semblait faire la sourde oreille aux demandes suisses de réactiver les discussions sur l'accord de libre-échange signé en 2013.

Lundi 15 janvier dernier au matin, la Présidente de la Confédération a reçu le Premier ministre Li Qiang avec les honneurs militaires. Tous deux ont relancé les discussions autour d'un nouvel accord de libre-échange. Continuer ces discussions est l'un des objectifs du voyage de M. Cassis. Mais ce voyage en a un second, plus subtil et probablement plus hasardeux.

L'après-midi du même jour, sur le même tarmac de Belp puis au même Domaine de Lohn qui a accueilli M. Qiang, Mme Amherd a reçu le Président Zelensky. A suivi l'annonce de la volonté de la Suisse d'organiser à Genève un Sommet pour la paix – « avec la voix de la Russie », précisera M. Cassis à Davos.

Ce sommet offrirait à la Suisse l'occasion de montrer qu'elle peut tenir son rôle de médiatrice autant que la Turquie. Et de prodiguer ses bons offices malgré les sanctions économiques reprises de l'UE. Promettant déjà l'enlèvement du projet, certains parlèrent de « bullshit diplomacy »<sup>2</sup>. Les exigences de M. Zelensky laisseraient trop peu d'ouvertures aux prétentions russes pour envisager une négociation sérieuse.

Pour M. Cassis, l'opération ne sera pas couronnée de succès sans le soutien de l'Inde et de la Chine. Il a promis d'aller les trouver. Dans l'intervalle, sollicité par le Tessinois en marge de l'Assemblée générale de l'ONU à New-York, Sergei Lavrov a refusé sèchement l'offre helvétique. Il a communiqué publiquement et accusé la Suisse – non sans citer sa source – d'être « prête à construire sa sécurité face à la Russie et non pas avec la Russie ». Cette formule est effectivement extraite de la *Stratégie de politique extérieure 2024-2027*, publiée officiellement le 31 janvier dernier, soit six jours après la Conférence de presse de M. Lavrov.

Toutefois, par sa citation, le ministre russe se trompe ou nous fait un procès d'intention. Dans le rapport, cette formule précise n'exprime pas une volonté de la Confédération. Il s'agit d'un constat figurant au titre du « Contexte ». Y est décrite et regrettée l'érosion du « système coopératif de sécurité paneuropéenne, (...) élaboré durant plusieurs décennies avec la participation de la Russie ». On peut penser à l'OSCE et à son rôle d'apaisement durant la crise de 2014.

De même, on s'étonnera toujours – pour s'en réjouir – que malgré les critiques adressées à la Suisse sur sa « fausse neutralité » par les affaires étrangères russes, notre mandat de puissance protectrice de représentation des intérêts géorgiens en Russie, et inversement, soit toujours en vigueur.

Il est dommage que M. Cassis ait jugé utile de faire cette proposition à M. Lavrov avant de partir en tournée. La Russie ne pouvait sans doute pas répondre différemment, et il lui sera désormais plus difficile de justifier sa participation à une table genevoise de négociations. Il est parfois des questions à ne pas poser trop tôt.

Une lecture de la *Stratégie de Politique extérieure 24-27* éclaire l'analyse du Conseil fédéral de la position générale de la Russie sur la scène internationale.

A le suivre, la pandémie puis la montée des tensions géopolitiques consacrent un changement d'époque. Il insiste là-dessus. L'extension de l'organisation des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) au 1<sup>er</sup>

### Un Etat neutre se trouve sur une corde raide.

janvier dernier à l'Arabie Saoudite, aux Emirats, à l'Iran, à l'Egypte et à l'Ethiopie marquerait la volonté du « Sud-Global », nouvelle appellation du « Tiers-monde », de s'organiser. L'expression Tiers-monde découlait d'abord d'une appréciation économique. L'appartenance au Sud-Global – marquant l'opposition au Nord-Global, c'est-à-dire l'Occident – désigne de la part de ces Etats une volonté d'affranchissement des cadres institutionnels autant que moraux imposés par l'Europe et les Etats-Unis.

La description du contexte qui figure dans la *Stratégie 24-27* constate une démondialisation. Le gouvernement reconnaît qu'il ne s'agit pas d'une simple dialectique entre pays démocratiques et pays autoritaires, mais bien d'une tendance lourde à « remettre en question les concepts introduits par l'Occident et leur interprétation ». Le Conseil fédéral considère que nous vivons désormais « une période de transition vers un monde moins occidental, dont l'élément caractéristique jusqu'à présent est l'ascension de la Chine ».

Car si le Conseil fédéral constate une « rupture de la Russie avec l'Occident » à la suite de l'attaque contre l'Ukraine, il ne focalise pas son discours sur elle. Elle joue plus le rôle de

symptôme ou « d'accélérateur », que de cause véritable. Bien qu'il critique durement l'attaque de 2022, il rappelle que « dans de nombreuses régions du globe, cette guerre n'est pas considérée sous l'angle du droit international, mais comme un problème strictement européen ». Cela confirmerait la prise d'importance d'une lecture du droit international à l'aune d'autres critères que ceux de l'Occident postmoderne.

De même, s'il reconnaît que « la guerre en Ukraine a mis en évidence la portée amoindrie de l'ordre occidental », il considère que l'actualité révélerait aussi que « la dépendance de Moscou envers Pékin s'accroît ».

Il semble flotter à Berne l'idée que la voix de la Russie ne porterait sur la scène internationale pas autant que celle de M. Lavrov pourrait le laisser croire, au profit de la Chine. Nous n'en savons rien. Mais nous sommes surpris de la lucidité avec laquelle le Conseil fédéral constate le déclin symbolique de l'Occident, et heureux de voir sa volonté d'anticiper les nouveaux rapports de force.

Plus que celui d'une « bullshit diplomacy » faite d'effets d'annonce et de sommets inutiles, le danger qui guette la Suisse est de mener une diplomatie du « en même temps » qui ne satisfasse personne. Est-il seulement possible d'approfondir nos liens avec l'UE et l'OTAN, tout en concluant un accord de libre-échange avec la Chine, vrai grand rival économique et militaire des USA?

Un Etat neutre se trouve sur une corde raide. Pour éviter d'en tomber, il doit aussi œuvrer à apporter au monde une plus-value tirée de son originalité, et fondée sur ses particularités propres. La double réception bernoise du 15 janvier était prometteuse de ce que la Suisse peut espérer, sinon réaliser. Nous voulons espérer que ce voyage en Asie portera ses fruits.

Félicien Monnier

## La FINMA siège-t-elle à Francfort ?

Le Conseil d'administration de l'autorité de surveillance des marchés financiers suisses a désigné M. Stefan Walter comme nouveau directeur; le Conseil fédéral a ratifié ce choix. M. Walter est un Allemand.

La loi permet d'engager des étrangers au service de la Confédération, mais il y a une exception justifiée pour les fonctions qui relèvent de l'exercice de la puissance publique, dans l'armée, la police, les douanes, et bien sûr pour les magistrats politiques ou judiciaires.

La FINMA a de vastes pouvoirs d'investigation et de sanction. Elle peut exclure des personnes peu sûres des responsabilités du monde de la finance; elle peut retirer l'autorisation de pratiquer à des établissements financiers. N'est-ce pas l'exercice de la puissance publique?

Les gardes-frontière doivent être suisses, mais pas le censeur en chef de notre place financière?

J.-F. C.

### Votations fédérales du 3 mars 2024

Initiative populaire pour une 13<sup>e</sup> rente AVS  
(voir *La Nation* n° 2245 du 26 janvier 2024)

**NON**

Initiative populaire  
« Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne »  
(voir l'article en page 2 dans le présent numéro)

**OUI**

<sup>1</sup> Olivier Delacrétaz, « La Chine, les valeurs et la neutralité », *La Nation* du 9 avril 2021.

<sup>2</sup> Arthur Grosjean, *Tribune de Genève*, 21 janvier 2024.



## Financement uniforme des soins: de quoi parle-t-on ?

Un antique dossier – il remonte à 2009 – vient de trouver son épilogue au Parlement fédéral, celui du financement uniforme (ou moniste) des prestations de soins. On le sait, le financement de ces prestations suit à l'heure actuelle des chemins différents selon que l'on se situe dans le domaine des soins hospitaliers (donc avec nuit(s) en hôpital) ou dans celui des prestations ambulatoires. Les soins hospitaliers sont pris en charge à raison de 55 % par le canton où les soins sont dispensés et à raison de 45 % par l'assurance obligatoire des soins (AOS) tandis que les soins ambulatoires – qu'ils soient dispensés par les cabinets médicaux ou à l'intérieur d'une structure hospitalière – sont entièrement à charge de l'assurance-maladie (AOS). Ce système, qui remonte à l'origine de la LAMal en 1994, doit dorénavant être remplacé par un système de financement moniste, c'est-à-dire sans distinction entre soins ambulatoires et hospitaliers.

### Du stationnaire vers l'ambulatoire

La LAMal a bientôt 30 ans et il est indubitable que bien des choses, en matière de prestations de soins, ont changé depuis son adoption. En effet, on assiste depuis une vingtaine d'années maintenant à un glissement du stationnaire vers l'ambulatoire. Nombre d'opérations qui nécessitaient auparavant une ou plusieurs nuits d'hôpital sont dorénavant effectuées en ambulatoire: le patient entre le matin et ressort le soir de

l'hôpital. Cette évolution est à ce point manifeste que certaines opérations courantes doivent dorénavant impérativement être pratiquées en ambulatoire: elles ne sont remboursées que lorsqu'elles sont effectuées ainsi, sauf si des conditions particulières nécessitent un traitement stationnaire. A titre d'exemple on citera la ménisectomie ou l'arthroscopie du genou, certains traitements d'hernies ou d'hémorroïdes. Les progrès de la science médicale expliquent cette évolution, qui présente d'autres avantages comme une mobilisation plus rapide après opération (et donc une récupération plus rapide) ou une exposition réduite aux maladies nosocomiales. Mais ce transfert vers l'ambulatoire a aussi des effets financiers, notamment pour les hôpitaux publics. Les opérations ambulatoires – tout comme les autres soins ambulatoires – sont, on l'a vu, exclusivement à charge des patients et de leur assurance-maladie. Le canton économise dès lors la part de 55 % qu'il doit supporter et cette part se reporte sur les patients, donc sur leurs assurances. Ainsi, si la part supportée par l'impôt diminue, les primes augmentent en conséquence.

### Un système déjà contesté

Le financement unifié, adopté par le Parlement en décembre dernier, prévoit que toutes les prestations de soins, y compris les soins de longue durée dispensés par les CMS ou dans les EMS, seront dorénavant logées à la même enseigne: un financement à

raison de 26,9 % par les cantons (donc par l'impôt des contribuables) et à raison de 73,1 % par les assurances-maladie, donc par les primes payées par les assurés. On relèvera que le projet qui, comme souvent, résulte d'un compromis, a été soutenu par la Conférence des directeurs de la santé, notamment du fait de l'inclusion des soins de longue durée. Un référendum lancé par le Syndicat des services publics est toutefois en cours de récolte de signatures, aux motifs que le projet serait «antisocial, augmentera les primes d'assurance-maladie, dégradera les conditions de travail des personnels de santé et nuira à la qualité des soins».

On se doit de nuancer l'avis du syndicat. Tout d'abord parce que le taux respectif des parts dévolues aux patients (et à leurs assureurs) et aux cantons a été fixé de manière à ce que la réforme soit neutre sur le plan des coûts. Le maintien (il ne s'agit pas d'une nouveauté) de la part supportée par les patients, plafonnée à 23 francs par jour, permet cette neutralité, mais la gauche aurait souhaité l'abolir, ce qui justifie peut-être une

part de son opposition. Ensuite, parce que la crainte d'une emprise plus forte des assureurs aux dépens des cantons ne paraît que difficilement justifiée. Dans le contexte d'un glissement toujours plus prononcé du stationnaire vers l'ambulatoire, on devrait se réjouir d'une participation cantonale aux soins ambulatoires. Quant à l'augmentation des primes d'assurance-maladie, la participation cantonale à l'ensemble des soins est plutôt de nature à lisser l'évolution alors que, dans le système actuel, le report vers l'ambulatoire met l'intégralité des coûts à charge des patients et de leurs primes. On ne peut, comme la gauche politique le dénonce régulièrement, fustiger les augmentations de primes et refuser les adaptations de nature à en ralentir la croissance. Le système adopté supprime ainsi quelques fausses incitations puisque, si l'évolution vers toujours plus de soins dispensés en ambulatoire reste manifeste, l'argument financier pour accroître ce report disparaît.

Jean-Hugues Busslinger

## Vieillir, hier et aujourd'hui

Le 3 mars prochain, nous voterons sur deux projets touchant les retraites: l'initiative de l'USS pour la 13<sup>e</sup> rente, et celle des JLR sur l'indexation de l'âge de la retraite. La première a déjà fait l'objet de l'éditorial de *La Nation* n° 2245; il ne sera ici question que de la seconde. La proposition est la suivante: augmenter, pour les deux sexes, l'âge de la retraite de deux mois par an jusqu'à ce qu'il atteigne 66 ans (soit en 2033), puis continuer à le faire augmenter, un peu plus lentement que l'espérance de vie, à raison de deux mois par an au maximum.

En 1981, l'espérance de vie à soixante-cinq ans était de quatorze ans pour les hommes, dix-huit pour les femmes. Le Vaudois moyen d'alors, ne faisant ni gymnase ni université mais commençant à travailler dès son apprentissage, pouvait donc compter sur une carrière de cinquante ans pour mettre de côté de quoi profiter de ses vieux jours.

Aujourd'hui, ces nombres sont de vingt ans pour les hommes, et vingt-deux et demi pour les femmes. Il faut donc mettre de côté quarante-trois pour cent de plus (!) pour Monsieur, et vingt-cinq pour cent de plus pour Madame. Puisque le Vaudois moyen d'aujourd'hui fait le gymnase et l'université, il commence à travailler plus tard. Parfois bien plus tard, le temps de se tromper une ou deux fois de voie d'études: au niveau fédéral, neuf pour cent des personnes âgées de trente ans sont encore en formation. Pour plus d'un tiers de la population, l'entrée dans la vie active a lieu au mieux à vingt-cinq ans, ce qui signifie une carrière d'au maximum quarante ans. Le calcul est élémentaire: pour se permettre vingt ans de retraite en économisant quarante ans, il faut mettre de côté un quart de son revenu. En comptant l'épargne forcée et l'épargne volontaire, ce taux moyen n'a été atteint (et de justesse) qu'en 2020 et 2021.

Puisque la majorité des ménages ne parvient pas à épargner suffisamment, même en prenant en compte l'épargne forcée par les fonds de pension, l'AVS intervient afin de «combler le trou». Ce système est sérieusement mis en péril par deux facteurs: le vieillissement de la population et le raccourcissement des carrières. Sur le premier point, il n'est un secret pour personne que l'arrivée à la retraite de la génération des *baby boomers*, très nombreux, va mettre à mal les comptes de l'AVS. Le vieillissement d'une tranche anormalement nombreuse de la population est un phénomène contre lequel on ne peut naturellement pas lutter. Sur le second point en revanche, il est possible d'agir. Si la formation comme l'espérance de vie s'allongent considérablement, le maintien de l'âge de la retraite fixe à soixante-cinq ans ne se justifie pas. Nous sommes passés d'un modèle «quinze ans d'école, cinquante ans de travail, quinze ans de retraite» à un modèle «trente ans d'école, quarante ans de travail, vingt ans de retraite». Nul besoin d'être bon en mathématiques pour comprendre que nous allons rapidement avoir un problème.

Le modèle proposé par l'initiative est un début de solution, et offrira un peu de stabilité et de durabilité au système. L'augmentation de l'âge de la retraite sera lente, l'impact de quelques mois de travail de plus d'une volée de retraités à l'autre négligeable, et l'impact sur les finances de l'AVS sensible. Nous voterons donc OUI, non sans toutefois regretter que cette initiative n'adopte pas un système basé sur les années de cotisation, comme celui que propose le Centre Patronal. Il n'existe pas de raison valable pour qu'un boucher qui travaille depuis le début de son apprentissage à quinze ans, et un fonctionnaire qui a commencé à travailler à trente-trois ans après une double formation, prennent leur retraite au même âge.

Benoît de Mestral

## Tous égaux

Le 8 janvier dernier, le *Blick* nous révélait que la société Axa Suisse voulait «abolir les chefs et les hiérarchies»:

*Le groupe d'assurance a supprimé tous les titres de son organigramme et de ses cartes de visite pour le début de cette nouvelle année. Désormais, il n'y aura plus de directrices, de vice-présidentes ou encore de vice-présidentes adjointes. [...] La directrice des ressources humaines*

*d'Axa, Daniela Fischer, explique: «La suppression des titres s'inscrit parfaitement dans un monde du travail qui évolue rapidement.»*

Dans *L'Agefi*, du 6 février, nous lisons: «Axa Suisse nomme un nouveau directeur financier.»

Le monde du travail évolue en effet très rapidement.

PGB

## Encore les PIG

La Cour des comptes a mis le doigt là où ça fait mal en analysant les 400 millions versés aux hôpitaux vaudois pour leurs «prestations d'intérêt général», en particulier 150 millions, dont 130 au CHUV, pour des prestations «implicites» dont on ne sait pas trop ce que c'est. *24 heures* a consacré un article détaillé à cette question. Interviewée, Mme Ruiz s'emploie surtout à noyer le poisson. M. Maillard, artisan de ces PIG en son temps, est aussi interrogé. «Ceux qui veulent reporter le coût de ces PIG implicites sur la LAMal veulent encore augmenter les primes», *tonne-t-il* selon les termes du journal. Il tonne, le Zeus vaudois de la médecine étatisée? Cela nous fait penser à cet orateur qui annotait le texte de son discours: *le raisonnement est faible – parler plus fort.*

Car les propos de M. Maillard sont très faibles. Il nie que les PIG

implicites puissent entraîner une distorsion de concurrence au profit des hôpitaux publics, car eux seuls offrent certaines prestations: «Il suffit de chercher les Urgences ouvertes à 22 h. pour s'en convaincre», argumente-t-il; le malheur, c'est que les Urgences font l'objet d'un soutien «explicite», dans une enveloppe de 60 millions!

Et quand M. Maillard met en garde contre une hausse des primes LAMal en cas de suppression de ces versements, il est aussi à côté du sujet; car il postule que ce versement est justifié, alors que la Cour des comptes s'interroge justement sur son bien-fondé.

Il faut poursuivre avec rigueur les investigations sur cette affaire... «d'intérêt général».

J.-F. C.



## Les mesures de M. Attal

Le premier ministre français affirme avoir reçu « cinq sur cinq » le message des paysans. Il a décidé de placer l'agriculture « au-dessus de tout » et multiplie les mesures tous azimuts pour mettre en œuvre cette « priorité des priorités ». Les premières sont financières et internes à la France: 150 millions d'euros en aides fiscales et sociales; une révision de la loi sur les retraites; une hausse des seuils d'exonération en matière de succession paysanne. C'est toujours bon à prendre, mais ne modifie pas fondamentalement la politique agricole actuelle.

D'autres mesures visent à clarifier et simplifier les normes: généralisation, au niveau européen, de l'étiquetage de l'origine des produits; définition européenne plus précise des « viandes de synthèse »; assouplissement des règles européennes concernant la jachère; soutien à la production « bio »; report du « plan Ecophyto » qui réduit progressivement le recours aux produits phytopharmaceutiques, en particulier le glyphosate. Il y a là à prendre et à laisser. Mais de toute façon, ces mesures devront être approuvées en haut lieu bruxellois, comme l'a rappelé la Commission européenne.

Dans la même perspective, M. Attal veut en finir avec la surinterprétation, propre à l'administration française, des normes européennes. Cette « débureaucratization » serait certes une bonne chose, malheureusement c'est la rengaine, inefficace, de tous les gou-

vernements français depuis toujours. L'administration y résiste de toutes les métastases bureaucratiques qu'elle a disséminées dans les moindres recoins du territoire.

L'idée est aussi d'interdire les importations des fruits et des légumes traités avec des pesticides interdits aux paysans français. C'est un aspect particulier de cette clause de réciprocité qu'on appelle la « clause miroir », celle qu'a ignorée le Conseil fédéral quand il a signé unilatéralement l'accord du « Cassis de Dijon ».

Pour lutter contre une autre concurrence déloyale, celle de la volaille et des céréales ukrainiennes, que la Commission européenne a libérées des droits de douane, M. Attal prévoit d'invoquer la clause de sauvegarde prévue par la législation européenne. Là encore, qu'en dira Bruxelles?

Le premier ministre annonce encore vouloir « assurer un respect absolu des lois *Egalim* », adoptées sous la présidence de M. Macron. La première vise le « juste prix » par une meilleure intégration des coûts de la production agricole dans la fixation des prix payés aux agriculteurs. La deuxième équilibre les relations commerciales entre les producteurs et les distributeurs en interdisant de négocier sur la « matière première agricole » (lait, viande, etc.) dans le but d'abaisser le prix de vente

au consommateur. La troisième loi *Egalim* étend et renforce la deuxième, notamment en contraignant les géants de la restauration collective (cantines scolaires, d'hôpitaux, d'entreprises, de prisons, etc.) à utiliser au moins 50% de produits locaux (circuit court) et 20% de produits bio. L'application de ces lois, contournées de diverses façons, est difficile à contrôler. C'est bien de faire respecter les lois, si on le peut. De la part d'un Etat n'est-ce pas la moindre des choses? On ne peut guère parler de « mesures » en l'occurrence.

Une mesure anti-bobos extrêmement bienvenue prévoit une révision à la baisse des possibilités de porter plainte contre les « troubles du voisinage », en d'autres termes contre les « nuisances » agricoles collatérales, odeurs de fumier et de biomasse, bruits de machines dès potron-minet, poussière de terre sèche, fumée de tracteurs, chants de coq et sonneries de cloches.

M. Attal, à la suite du président Macron, proclame encore son refus catégorique de ratifier le traité de libre-échange que l'Union européenne a signé il y a cinq ans avec le « Mercosur », soit l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. D'autres Etats y sont aussi opposés, pour des motifs tant écologiques qu'économiques. La ratification devant être unanime, le Mercosur attendra encore quelques années. Inutile de dire que ces refus contrarient frontalement l'économisme libéral de l'Union européenne.

Enfin, le « Projet de loi d'orientation agricole » comprendra un objectif de « souveraineté alimentaire ». C'est curieux: alors que la souveraineté générale est la caractéristique première d'un Etat, on a pris l'habitude de la saucissonner, en prônant, en fonction des situations de crise, une souveraineté militaire, ou sanitaire, ou environnementale, ou scolaire, etc.

Les paysans français sont en train de rentrer à la maison. Les grands syndicats agricoles annoncent qu'ils seront vigilants. Là encore, c'est la moindre des choses, mais ce n'est pas grand-chose. Le fait est qu'ils ne pourront pas remettre une telle opération sur pied avant plusieurs années. Si les jacqueries ratent toujours, c'est parce que le bétail et les cultures n'attendent pas. Le paysan ne peut faire la grève et entend chaque jour plus fort l'appel de son domaine qui a besoin de lui. D'ailleurs, une révolution qui ne vise pas le pouvoir ne peut qu'avorter.

M. Attal le sait parfaitement. On peut craindre que la malice des temps

et les caprices du Président ne le contraignent, au fil des mois, à mettre en avant d'autres « priorités des priorités », d'autres « urgences absolues », l'immigration, par exemple, l'école, la politique sanitaire, la sécurité et la lutte contre le terrorisme, le système carcéral, le chômage, la sécheresse, les inondations, etc.

Ce qui frappe, c'est la lourde omniprésence de l'Europe dans les discours, les lois et les structures de décision. Une bonne partie des mesures agricoles proposées par M. Attal devront être discutées à Bruxelles. C'est le résultat logique et inéluctable de la reconnaissance par les Etats membres, en 1964 déjà, de la primauté du droit de l'Union sur les droits nationaux.

Il faut en être conscient, la souveraineté est désormais considérée par les politiciens – y compris par des politiciens suisses – comme une notion européenne. Le 1er février de cette année, M. Attal a déclaré: « L'Europe doit être facteur de protection et de souveraineté. » Autrement dit, la souveraineté des Etats membres découle de la souveraineté européenne. On comprend mieux la timidité de cette « souveraineté alimentaire » française – en fait une simple autosuffisance –, inscrite dans la loi: « Mme von der Leyen, autoriseriez-vous la France, par dérogation exceptionnelle et rapportable, à être souveraine en matière de poulets ukrainiens? ... »

Les problèmes qui affectent toutes les politiques agricoles européennes sont les mêmes. Ils tiennent au statut même du paysan, lequel est ce qu'il y a de plus étranger à la pensée de l'Union européenne... que plus d'un Suisse partage.

Le paysan est l'homme de l'enracinement; l'Union prône l'économie hors-sol du marché. Le paysan est l'homme des frontières, celles de son domaine et celles de son pays; l'Union tend à supprimer les frontières et pousse à la migration en masse des forces de travail. Le paysan non seulement entretient le territoire et nourrit la population du pays, mais encore incarne la catégorie socio-professionnelle qui relie vitalemment la communauté politique à sa terre. Pour l'Union, l'agriculture n'est qu'une activité économique comme une autre, peu rentable, plutôt encombrante, et dont l'Europe, au fond, pourrait se passer.

Et l'Union ne cesse de renforcer son anarchique et despotique appareil réglementaire. Il viendra un moment où les gouvernements européens devront choisir entre une inversion drastique de cette évolution et la fin des agricultures nationales.

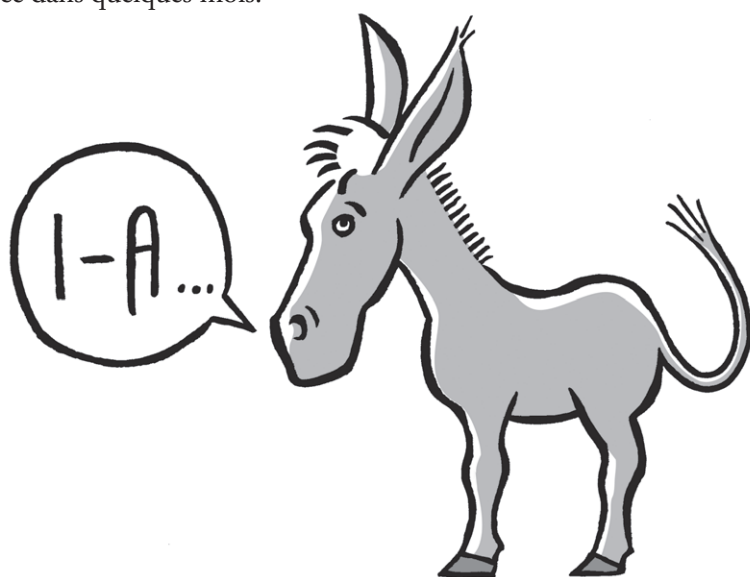
Olivier Delacrétaiz

## La politique du mot-clef

Lors de sa séance du 16 janvier, le Grand Conseil a connu une confusion plus importante qu'à son habitude. Certains commissaires chargés du projet de décret adoptant le plan stratégique de l'Unil ont cru à tort ne pas avoir le droit de l'amender. A la lecture du rapport de majorité, il semble que les commissaires n'ont fait que poser quelques questions au recteur avant d'approuver l'adoption du plan tel quel. Un petit amendement est proposé en plénum et c'est le chaos immédiat. Certains n'ont pas préparé la séance et s'insurgent d'être ainsi « pris de court » par leur faute. D'autres se demandent si le législateur peut bien légiférer sur l'Uni ou si elle est au-dessus du Grand Conseil. S'ensuit une heure de débat: faut-il ou non donner une deuxième chance aux commissaires ayant méconnu leur compétence? Celui-ci se termine heureusement alors qu'approche l'heure de la galette des rois du Grand Conseil, et le projet est renvoyé en commission. On recommencera l'exercice dans quelques mois.

En mars dernier, Michel Huissoud et Daniel Graf lançaient une initiative pour une révision totale de la Constitution fédérale, qui n'a pas fait grand bruit et qui a échoué au stade de la récolte de signatures. Le point commun de ces deux échecs? L'absence dans les textes de mots-clés. Les deux militants ont voulu chambouler la Constitution fédérale car le mot *internet* n'y figure pas. Le pataquès du Grand Conseil est dû à l'absence du terme *intelligence artificielle* aux côtés de *numérique* dans le plan stratégique. La situation est tellement absurde que l'on pourrait croire qu'il s'agit d'un gag. Mais non, notre politique avance bel et bien selon les caprices de *boomers* qui veulent voir apparaître dans les documents officiels les mots-clés à la mode qu'ils ont entendus au télé-journal. IA, numérisation, environnement, diversité et inclusion, *bingo!* la loi peut passer, sans considération sur les programmes déjà existants et les enjeux réels.

B. de M.



## Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

14 février: **Malaise dans la civilisation occidentale? Freud avait-il la réponse?**  
Avec M. Jacques Perrin, rédacteur à *La Nation*

21 février: **Pauvreté et précarité: quelle évolution récente dans le Canton de Vaud?**  
Avec M. Fabrice Ghelfi, directeur de la Direction générale de la cohésion sociale.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.  
[www.ligue-vaudoise.ch/mercredis](http://www.ligue-vaudoise.ch/mercredis)



## Malaise dans la civilisation

**P**arce que tout n'en finit pas de changer est le titre d'une réflexion de M. Christophe Reymond parue dans *24 heures* du 9 janvier. Le directeur du Centre Patronal ne croit pas que nous vivions une période particulièrement dangereuse. En homme d'action, il nous invite à sauter dans la nouvelle année avec cet optimisme indispensable lorsque les situations apparaissent absurdes ou désespérantes. Les événements vécus depuis la crise financière de 2008 ne sont pas plus terribles que ceux du passé. Toutes les époques sont incertaines. Après la chute du mur de Berlin, nous avons certes cru à une mondialisation heureuse sous la direction des Etats-Unis, à la fin de l'histoire, mais les attentats islamiques perpétrés à New York changèrent la donne. Selon M. Reymond, même la période de croissance des Trente Glorieuses (1945-1975) ne fut pas rose: construction du rideau de fer, guerres en Corée, en Algérie, au Vietnam, conflits liés à la décolonisation, risque d'invasion soviétique et de guerre nucléaire, crise des missiles de Cuba, troubles de mai 1968, troisième révolution industrielle, informatisée et robotisée, diminution des emplois agricoles, fin de l'étalon-or, choc pétrolier de 1973. Notre sentiment d'apocalypse s'explique parce que depuis 2001 les convulsions sont nombreuses et simultanées. De multiples médias et réseaux sociaux nous font crouler sous les nouvelles plus ou moins anxieuses en provenance de tous les coins perdus de la planète.

Les événements réels sont difficiles à extraire des narratifs conçus par les communicants.

En 1930, Sigmund Freud (1856-1939) publie *Malaise dans la civilisation*, l'un de ses rares livres politico-philosophiques. Le psychanalyste viennois n'était pas partisan d'un retour à la nature. La civilisation endigue l'agressivité humaine. Freud a

vécu la Première Guerre mondiale et la crise de 1929. En 1930, à 74 ans, vieillard souffrant d'un cancer de la mâchoire, il est réaliste. Il prédit que le communisme florissant finira mal, que le nazisme naissant a besoin pour exister d'un ennemi absolu, les Juifs, à exterminer. Il constate que l'humanité a désormais les moyens de s'autodétruire, que la pulsion de mort la travaille.

Il nous arrivera de reparler prochainement de Freud et d'aborder l'ouvrage très controversé du sociologue français Emmanuel Todd, *La Défaite de l'Occident*.

Pour l'instant, esquissons le malaise actuel de la civilisation en gardant présent à l'esprit combien contrastent les horreurs rapportées par les médias avec la vie tranquille d'un boomer de notre espèce, né en 1958, citoyen d'un pays en paix depuis 176 ans, vivant dans une abondance sans pareille, patiemment construite par six ou sept générations.

Il faut distinguer les sources de peur et celles de malaise.

Depuis la nuit des temps, les hommes ont peur de mourir, de souffrir, de tomber malades. Les guerres d'Ukraine et de Palestine nous ont rappelé l'effrayante violence du monde. Les combats se déroulent entre guerriers plus ou moins bien préparés et équipés, dotés parfois de moyens hypermodernes à la pointe de la technique. A l'arrière-plan s'affiche une cruauté archaïque, filmée par les bourreaux eux-mêmes, surexcités et ricanants, diffusée sur les réseaux sociaux afin d'accroître la terreur. Cette barbarie caractérise aussi les terroristes islamiques et les narcotrafiquants.

Le covid a réveillé la peur des épidémies d'autrefois. Le réchauffement climatique fait craindre tempêtes, inondations et canicules extrêmes. Voir un jour sa maison détruite? Avoir faim?

Mourir de soif dans une chaleur d'enfer? Possible...

Les causes de malaise, plus floues, s'enchevêtrent. Nous en distinguons cinq: l'indifférenciation, le remplacement, la pulsion de mort, la surveillance totale, la désespérance.

*L'indifférenciation* inquiète. L'individu narcissique aspirant à l'originalité absolue s'isole, puis se perd dans la masse. Les oppositions, les différences, les hiérarchies, les contraires, voire les contradictions, sont priés de s'effacer. Tout est égal, indifférent; tout se ressemble et se vaut: l'homme et la femme, l'enfant et l'adulte, l'être humain et l'animal, le maître et élève, le patron et l'employé, l'autochtone et l'étranger, la chose et sa représentation.

Après la mort de Dieu annoncée par Nietzsche advient *la mort de l'homme*. Celui-ci a fait son temps, notamment le vieux mâle blanc. Pour commencer, les populations croissantes du Sud se substitueront aux races déclinantes du Nord, avant que l'intelligence artificielle, les organismes cybernétiques et les robots ne supplantent les humains. On remplace les enfants par des animaux de compagnie ou de fausses bêtes sauvages, couvertes de puces électroniques, pilotées scientifiquement. On se passerait bien du corps, siège de la souffrance et du vieillissement. On incinère les cadavres, on ne les inhume plus. Les groupes humains se désagrègent. On

rejette les familles, les nations, les pays et les paysans. La vie en communauté se transforme en *vivre-ensemble* fragile. On se soumet à l'abstraction, la numérisation, la virtualisation, la délocalisation; l'école et l'entreprise choisissent entre le télétravail et le *présentiel*. Les choses aussi sont de trop; les billets de banque, fantômes de la vraie richesse, disparaîtront aussi.

*La pulsion de mort* s'exprime par la guerre, l'euthanasie, le suicide assisté, l'eugénisme, l'avortement, le refus d'enfanter, la dépopulation.

Peut-être les phénomènes mentionnés ci-dessus résultent-ils d'une volonté politique. Nous n'en savons rien. Nous craignons un système de contrôle omnipotent et de limitation des libertés, voulu par le mondialisme occidental, l'écologisme ou l'empire chinois.

Qui nous consolera de nos souffrances et de nos malaises? La religion? Selon Emmanuel Todd, le christianisme, notamment le protestantisme, est au degré zéro. La consolation et l'espérance nous sont ôtées. La numérisation totale n'a que faire de l'Incarnation. Le chiffre ne se fait pas chair. Place au développement personnel, à la spiritualité indéfinie, à la culpabilité. L'Occident passe pour coupable des guerres, de la colonisation, du racisme et de l'écocide planétaire en cours.

Puissent nos lecteurs ne pas se ronger les sangs après cette énumération de maux. La vie continue.

Jacques Perrin



### Jamais contents!

Dans notre dernière chronique, nous avons évoqué cet argument décisif en faveur du développement des autoroutes, à savoir que les travaux nécessaires permettent, avec un peu de dextérité de la part des ouvriers, de couper les câbles de diffusion de notre très chère radio-télévision d'Etat.

#### LE COIN DU RONCHON

Entre-temps, un autre argument non moins décisif est venu s'y ajouter: les autoroutes vont désormais aussi servir à faire décoller et atterrir des avions militaires. L'annonce de l'exercice que les Forces aériennes mèneront en juin prochain sur l'autoroute A1 entre Payerne et Avenches a en effet constitué le point fort de l'actualité médiatique des deux dernières semaines (éclipsant presque les manifestations des agriculteurs en France, lesquels ont entrepris, eux aussi, de s'entraîner sur les autoroutes, ce qui confirme définitivement le caractère indispensable de ces dernières).

La présence des avions de chasse sur les autoroutes helvétiques va évidemment fâcher la gauche rose-verte antimilitariste: ceux-là mêmes qui rêvent de paralyser le trafic automobile ne supportent pas l'idée que ce

soit l'armée qui s'en charge. Si l'on y réfléchit bien, il est dans la nature même de la gauche rose-verte antimilitariste d'être toujours très fâchée pour à peu près tout. L'exemple le plus édifiant nous en a été fourni quelques jours plus tôt, lorsque le chef de l'Armée a décidé de renoncer à trois grandes manifestations publiques jugées trop coûteuses: on aurait pu s'attendre à des scènes de liesse chez ceux qui ne supportent pas la vue d'un uniforme; eh bien même pas! Des parlementaires socialistes ont été ulcérés de ne pas avoir pris cette décision eux-mêmes, et le GSsA a déclaré que les économies financières ainsi réalisées n'étaient qu'un prétexte pour se réarmer.

On a donc affaire à des gens qui ne sont jamais contents. Ils n'aiment pas les voitures, mais n'aiment pas l'absence de voiture si c'est à cause de l'armée. Ils n'aiment pas l'armée, mais n'aiment pas l'absence d'armée pour des raisons financières. Ils n'aiment pas l'argent, mais s'offusquent de manquer d'argent. Ils n'aiment pas le foie gras, mais seraient furieux si les oies disparaissaient. Ils n'aiment pas l'alcool, mais ne décolleraient pas si on défrichait la moindre parcelle de vigne (surtout si c'est pour construire une nouvelle autoroute).

On voudrait leur faire plaisir qu'on ne saurait pas comment s'y prendre. Mais que Dieu nous garde d'une telle intention.

### L'ogre et le marchand

L'inquisiteur illégitime a encore frappé, et depuis plusieurs semaines fait rage le procès d'une personnalité publique de plus, non pas au tribunal mais dans divers torchons. Là n'est pas le sujet de cet article mais son prétexte. Après que le censeur aux contours flous qu'on appelle «les médias» a décidé de la culpabilité morale du prévenu, la RTS, donc la SSR, déléguataire de tâches publiques, donc la Confédération, a décidé de la peine et la mise à exécution. Les petits et les grands furent privés d'Astérix et Obélix pour le réveillon. Joli cadeau pour tous nos

politiciens professionnels, qui auront pu se servir de cette affaire pour faire parler un peu d'eux, et pour divers médias qui auront pu meubler une période creuse.

La question morale ne laisse personne indifférent, d'un bord comme de l'autre. Faut-il bannir l'ogre? On en débat à la télévision, on en débat dans la presse, on en débat à l'apéro de nouvel-an. Cette question très émotionnelle en occulte une autre. Plutôt que de se demander si l'Etat, a fortiori la Confédération, doit censurer cet homme, il faut se demander si c'est son rôle que de censurer quoi que ce soit. Et plutôt que de se demander cela, il faut se demander si c'est son rôle que d'offrir du divertissement à la population. Le lecteur ne sera pas surpris de nous voir répondre strictement non à chacune de ces questions. La Confédération ne dirige pas de maison d'édition, elle n'exploite ni théâtre, ni cinéma, ni librairie, elle n'a pas d'orchestre, et il n'existe aucune raison pour qu'elle nous passe des films le soir.

B. de M.

## LA NATION

Rédaction  
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier  
Edition  
Ligue vaudoise  
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)  
courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch  
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4  
ICM Imprimerie Carrara Morges